

Contact | Adresse mail unique
mediationlocative@allonsdeor.fr

Contact pour tout autres renseignements,
ou en cas d'urgence :
Sarah BELHADJ | Cheffe de service
s.belhadj@allonsdeor.fr

Maintien au logement

Apport d'une réponse adaptée aux
problématiques de santé
(mentale, sociale, physique)

Maillage partenarial

Démarche communautaire favorisant
l'accès aux soins, à la protection et à
la vie sociale

Déstigmatisation

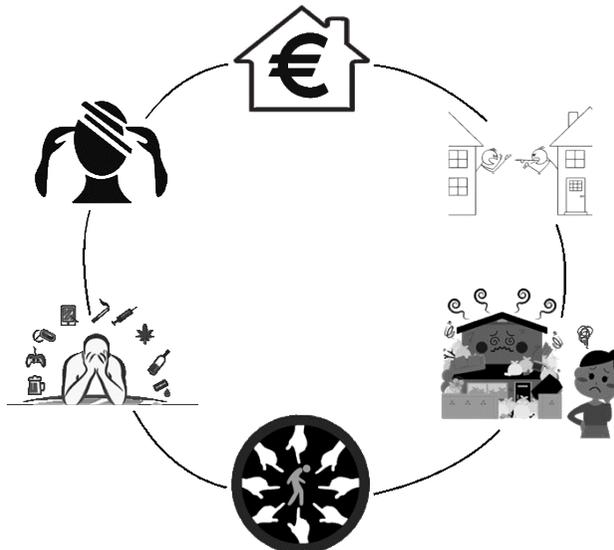
Prévention directe et des échanges
réguliers avec l'environnement

Sensibilisation

Méthodologie d'intervention adaptée
et une approche aux problématiques
de troubles



DISPOSITIF
Équipe
Liaison
Médiation
Locative



Public ciblé

**Intervention de dernier recours
pour les locataires porteurs de
multiples risques / problématiques**

- Absence d'accompagnement par des partenaires
- Échec d'actions mises en place
- Aggravation de l'isolement
- Expulsion ou risque d'expulsion
- Dette locative
- Comportements pouvant correspondre à des troubles psychiques
- Comportements pouvant correspondre à des troubles liés à l'usage de substance(s)
- Troubles du voisinage
- Mauvaise ou non-appropriation du logement, voire incurie
- Isolement, exclusion ou risque d'exclusion sociale

➡ **Identification | Accroche | Coordination | Intervention**

Coordination dédiée

Coordination des acteurs

Maintien au logement

Méthode d'Aller-vers

**Dispositif
à visée départementale**

**Mesures engagées
et temporalité
d'intervention**

Entre 40 et 50 mesures annuelles, en fonction de la complexité des situations et du besoin d'intervention.

Une mesure pourra couvrir une période de 6 mois, renouvelable 2 fois, pour une durée maximum de 18 mois, en fonction de la temporalité du locataire.

Évaluation de situations complexes

Mise en place d'une coordination partenariale adaptée aux différents besoins et problématiques

Approche pluridisciplinaire qui s'inscrit dans la durée (logement, santé, social, socio-judiciaire, emploi, ...)

